

cement de 1704, il y avait sept églises à Canton : une des Jésuites portugais, la première et la plus ancienne, deux des franciscains, deux des Missions étrangères, une des Augustins, une des Jésuites.

Les Rites
Chinois.

La question des rites chinois forme un chapitre des plus intéressants de l'histoire de la prédication du christianisme dans l'Empire du Milieu; elle offre également une grande importance religieuse et politique, car de son règlement pouvait dépendre le mouvement de l'expansion du catholicisme en Chine, et si l'on songe que, pendant fort longtemps, ce fut par les missions seulement que la diffusion des idées occidentales put se produire dans l'intérieur du pays. Au moyen âge, en Chine, le christianisme fut essentiellement une religion étrangère, non seulement par son origine, mais aussi par ses prosélytes : à de rares exceptions près, ceux-ci en effet n'étaient pas les autochtones, mais bien les innombrables fonctionnaires amenés à leur suite par les khans mongols. Il en fut tout autrement, lorsqu'à la fin du xvi^e siècle, les Jésuites pénétrèrent en Chine; leur action devait se faire sentir sur la population chinoise elle-même; ils se trouvaient par suite en présence de religions indigènes, auxquelles ils devaient chercher à arracher des adeptes pour les rattacher à leurs propres croyances.

La Chine possède, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, trois religions, *San Kiao*, qui sont le *Jou Kiao* (religion des Lettrés), le *Tao Kiao* (religion des taoïstes, disciples de Lao Tseu) et le *Fo Kiao* (religion de Fo, bouddhisme). Les deux dernières sectes importaient peu aux missionnaires, mais il n'en était pas de même de la religion des Lettrés, qui par les devoirs qu'elle imposait à ceux qui lui appartenaient, c'est-à-dire à tous les fonctionnaires, paraissait offrir une barrière infranchissable à tout recrutement chrétien.

Le P. Ricci, fondateur de la mission des Jésuites de Peking, au commencement du xvii^e siècle, remarque : « Le vrai temple des Lettrés est celui de Confucius; la loi veut, en effet, qu'on lui en élève un dans toutes les villes, au lieu que nous appelons l'École. A ce temple, très somp-